



Journée internationale des droits des femmes

Osos



L'engagement politique et sociétal nécessite de passer un cap pour devenir acteur de son territoire. Les hommes et les femmes qui le franchissent sont tous à saluer.

Notre culture même si elle a bien changé ces dernières années, peut peut-être davantage freiner les femmes par rapport aux hommes dans cet engagement.

Mais le résultat final fait que la réussite n'est le fruit que d'une alchimie, celle de la complémentarité entre les hommes et les femmes, les plus jeunes et les aînés, les habitants plus anciens et les nouveaux... qui mettent tous leurs compétences au service d'une cause.

Pour préserver ces équilibres nous n'avons qu'un défi OSER VOUS ENGAGER. C'est modestement ce que j'ai toujours fait dans le respect des uns et des autres et ce que j'invite chacune et chacun à faire.

Frédérique Puissat



Trop souvent dans l'histoire de notre pays, la place des femmes a été minorée et parfois même volontairement invisibilisée. Ces dernières années, de nombreuses initiatives ont émergé pour mettre en lumière ces destins méconnus et rappeler leurs contributions –souvent majeures– à notre société. Nous ne pouvons que nous en réjouir et soutenir ces démarches qui fournissent à notre jeunesse des modèles positifs auxquels s'identifier.

Il en va de même pour nos contemporaines engagées à leur niveau pour des causes collectives d'intérêt public. Nous pouvons nous féliciter que le nombre de femmes élues maires ait augmenté dans notre département. Celles-ci s'investissent avec des responsabilités au sein des intercommunalités et obtiennent ainsi plus de visibilité, ce qu'elles méritent.

À notre niveau aujourd'hui, nous avons souhaité mettre en avant le travail et le parcours de 8 de nos collègues sénatrices et sénateurs parmi tous ceux qui s'investissent au quotidien au Sénat. Je vous souhaite une très bonne lecture.

Michel Savin

Madame la Maire, Monsieur le Maire,
Chers élus,

Le 8 mars est la Journée internationale des droits des femmes. Ce jour symbolise la lutte pour les droits des femmes et notamment pour la réduction des inégalités par rapport aux hommes. En tant que sénateurs mais également en tant qu'élus locaux, nous sommes particulièrement sensibles à cette cause.

En effet, la place des femmes dans la vie politique de notre pays n'a pas toujours été à la hauteur de leur mérite, mais nous ne pouvons que nous féliciter que les choses évoluent, et plus particulièrement ces dernières années.

Les dernières élections municipales illustrent cette progression : ainsi, la proportion de femmes élues atteint désormais 42,4% (contre 39,9% à la fin du mandat précédent) et la proportion de femmes maires atteint les 20% (21,28% en Isère). Ce dernier chiffre illustre à lui seul l'ampleur du chemin qui nous reste à parcourir. Il est de notre devoir collectif à toutes et à tous d'améliorer encore cette représentation lors des prochaines échéances électorales.

Ces dernières années, nous avons pris l'habitude d'organiser à l'occasion du 8 mars des rencontres ou des temps d'échanges dans notre département. Malheureusement, la situation sanitaire ne nous le permet pas cette année. Nous tenions toutefois à marquer cette journée particulière, et c'est la raison pour laquelle nous vous faisons parvenir ce court document, qui met en avant des sénatrices et sénateurs engagés ainsi que certaines propositions portées par le Sénat.

Cordialement,

Michel Savin et Frédérique Puissat
Sénateurs de l'Isère

GÉRARD LARCHER

Président du Sénat



« Si le Sénat est une chambre du Parlement qui vote la loi et contrôle l'action du Gouvernement, c'est aussi une part de la représentation nationale, c'est une institution au cœur de la République qui porte la responsabilité de la parité.

Le Sénat porte la trace d'une « faute » : celle d'avoir repoussé en 1919 la proposition de loi en faveur du vote des femmes votée par l'Assemblée nationale trois ans plus tôt.

Mais dès 1946, le Sénat, alors Conseil de la République, a illustré dans sa composition l'engagement des femmes pour les valeurs de la République durant la guerre par l'élection de 22 femmes, dont 11 résistantes, en 1946. J'ai eu l'honneur de siéger avec certaines d'entre elles, comme Nicole de Hauteclouque, Françoise Seligmann, Irma Rapuzzi. J'ai aussi le souvenir de Brigitte Gros que je rencontrais comme maire de Rambouillet. Malheureusement, cette féminisation de notre hémicycle ne sera qu'éphémère puisque leur nombre va décroître régulièrement jusqu'à atteindre le plus faible effectif en décembre 1971 (4 femmes, soit 1,5%)...

Ce n'est qu'en 2001 que le Sénat retrouve et dépasse les résultats de 1946 avec 35 femmes, soit un pourcentage de 10,90%, conséquence directe de l'adoption de la loi sur la parité. Aujourd'hui le Sénat compte 34,8% de femmes.

Je souhaite que la place des femmes soit confortée. C'est pourquoi nous instituerons prochainement un objectif de parité dans les instances dirigeantes de l'institution.

La Délégation aux droits des femmes joue un rôle fondamental au sein de notre assemblée, car elle nous amène à appréhender les politiques publiques sous l'angle de la parité. Les récents travaux de la Délégation ont mis en lumière des femmes qui n'ont pas souvent « voix au chapitre » dans les politiques publiques. Je pense par exemple au travail de la délégation publié en 2017 sur les femmes agricultrices qui s'est traduit par l'adoption d'une proposition de loi sur la revalorisation des petites retraites agricoles – souvent celles des femmes ! Je pense aussi au travail engagé cette année par la Délégation sur la situation des femmes dans les territoires ruraux qui cherche à comprendre ce que signifie aujourd'hui être une femme vivant dans ces territoires qui peuvent, à certains égards, être considérés parfois comme des « zones blanches » des politiques d'égalité...

En cette Journée internationale des droits des femmes, je ne voudrais pas seulement rendre hommage aux femmes qui ont siégé et siègent aujourd'hui dans notre hémicycle ; je forme le vœu que la participation des femmes à la vie politique et démocratique soit plus importante encore. »

« C'est par le biais de l'engagement associatif sportif que j'ai pris part à la vie de ma commune. D'abord comme conseillère municipale, puis adjointe et maire pendant près de 10 ans et présidente de l'Association des maires de mon département. Cet engagement local explique l'importance que j'attache à l'écoute du terrain et en particulier de nos communes. Je retrouve chez les élus cet intérêt du travail d'équipe et la volonté de servir leurs concitoyens.

Sénatrice depuis 2010, et élue Présidente de la Commission des affaires sociales en septembre dernier – domaine que j'affectionne particulièrement de par ma formation de cancérologue – ma réflexion porte désormais sur l'association de mes collègues à tous les projets législatifs : trouver ensemble des solutions concrètes et ambitieuses pour répondre aux enjeux qui sont les nôtres et tisser des liens étroits avec tous les acteurs. Les femmes, par leur pragmatisme et leur pugnacité aiment aller au fond des choses. La place des travaux du Sénat en sort, je le pense, renforcée. »

CATHERINE DEROCHE

Sénatrice de Maine-et-Loire, Présidente de la Commission des Affaires sociales, Conseillère régionale des Pays de la Loire en charge de la santé



PASCALE GRUNY

Vice-Président du Sénat, Sénateur de l'Aisne, Conseiller départemental



« Depuis 5 mois, j'ai l'honneur d'occuper la fonction de Vice-Président du Sénat auprès de Gérard Larcher. Vous remarquerez que je n'ai pas souhaité féminiser le titre de ma fonction car je considère qu'elle est la même que celle exercée par mes collègues Vice-Présidents hommes. Pour moi, le combat de la place des femmes en politique se joue ailleurs. Il reste encore beaucoup de progrès à faire en matière de politiques publiques pour l'égalité salariale ou la prise en charge des enfants. Au-delà de ces freins économiques et sociaux, il faut aussi lutter contre les freins que se mettent les femmes elles-mêmes. J'en suis parfois le meilleur exemple. Jamais je n'aurais imaginé devenir Vice-Président du Sénat. Il a fallu que mes collègues me poussent à me présenter. Les femmes se posent toujours la question de leurs capacités. On les a mises à l'écart pendant si longtemps qu'elles ont fini par intérioriser cette idée. Cela les conduit souvent à douter et à trouver 10 000 excuses pour renoncer. En ce moment, j'ai par exemple beaucoup de mal à convaincre des femmes de l'Aisne de se présenter aux élections départementales. Le chemin est encore long mais nous avons déjà beaucoup progressé. Je remercie toutes les femmes qui ont fait ce choix de l'engagement public. Nous avons toutes des compétences à partager et nous apportons notre vision des choses très complémentaire de celle des hommes. Ne nous excusons pas d'exister ! »

SOPHIE PRIMAS

Sénatrice des Yvelines, Présidente de la Commission des Affaires économiques du Sénat



« L'inspiration politique et le goût de s'engager pour l'intérêt général, local puis national, je les dois... à une femme. Nelly Rodi, maire de ma commune dès 1971 – ce n'était pas si courant – puis Sénateur en 1986, fut mon modèle. Mais ce sont des hommes qui m'ont ensuite portée : adjointe, maire, Députée, Sénatrice et Présidente de la Commission des Affaires économiques du Sénat. En 2017, première femme du groupe LR à devenir Présidente de Commission je fus aussi la première femme Présidente de la Commission des Affaires économiques ! Une belle fierté !

À la place qui est la mienne aujourd'hui, force est de constater que peu de femmes sont à la tête de grandes entreprises et d'institutions. Pourtant celles rencontrées sont brillantes : je pense à Isabelle Kocher, ancienne Directrice générale d'ENGIE ; puis sa successeuse Catherine Mac Gregor ; Christel Bories, PDG d'ERAMET ; Christiane Lambert, Présidente de la FNSEA ; Dominique Senequier, Présidente du fonds d'investissement Ardian... Elles font partie de ce petit cercle de femmes pionnières. C'est ainsi que nous donnerons l'exemple et ouvrirons la voie ! Le travail est devant nous ! »

ELSA SCHALCK

Sénatrice du Bas-Rhin, Conseillère municipale et eurométropolitaine de Strasbourg



« Mon engagement a commencé au sein du conseil des jeunes de la ville de Strasbourg. Dès l'âge de 16 ans, j'ai souhaité porter des projets pour ma ville et pour les jeunes strasbourgeois. Après avoir été élue au conseil d'administration de mon université, j'ai tenu à m'engager au sein du parti politique de l'UMP – aujourd'hui LR – qui correspond à mes valeurs. Celles de liberté, de responsabilité, de mérite, de travail.

En 2010, je me suis engagée pour la campagne des Régionales en Alsace, avant d'intégrer le cabinet du Président du Conseil régional Philippe Richert.

Depuis 2014, je suis élue à Strasbourg en tant que Conseillère municipale. De 2016 à 2020, en tant que Vice-Présidente de la région Grand Est, j'ai eu la chance d'initier et de mener les politiques régionales de la jeunesse et de l'orientation dans l'équipe du Président Jean Rottner.

En tant que femme politique mais également en tant qu'avocate, j'ai toujours eu le souci constant des questions relatives à l'égalité femmes-hommes : il s'agit d'un enjeu qui doit transcender les différentes politiques publiques et qui doit être porté aussi bien par les femmes que par les hommes. Il me paraît également important que les jeunes puissent se saisir pleinement de cette question afin de continuer à faire évoluer les mentalités.

Élue Sénatrice du Bas-Rhin en septembre 2020, j'ai souhaité intégrer et m'investir au sein de la Délégation des droits des femmes du Sénat. Si des évolutions législatives ont eu lieu, beaucoup reste à faire. Le travail que nous menons actuellement sur le sujet des femmes et de la ruralité est par exemple précieux afin d'identifier les constats et les nécessaires évolutions législatives. »



ANNICK BILLON

Présidente de la Délégation aux droits des femmes, Sénatrice de la Vendée

« Première femme sénatrice de la Vendée, j'ai intégré la Délégation aux droits des femmes du Sénat dès mon élection

en 2014 et pris sa présidence en 2017. Cette même année le Président de la République déclarait vouloir faire de l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause du quinquennat, afin que cette égalité s'impose enfin à tous et contribue à une société plus juste. C'est le sens de l'investissement de la Délégation qui travaille sur des sujets relatifs aux femmes, à la famille, aux violences, à l'inclusion, au handicap, et réfléchit sur des thématiques liées à la parité, la santé ou au sport... Autant de travaux qui tendent et s'accordent sur cette notion essentielle.

Particulièrement engagée dans la lutte contre les violences, j'ai mené, avec les membres de la Délégation, de nombreux travaux pour contribuer à l'écriture de textes de loi et porté deux propositions de résolution sur les violences faites aux femmes handicapées et sur la lutte contre les mariages forcés et les mutilations génitales. Mais protéger les femmes, c'est aussi protéger les enfants. Le 21 janvier ma proposition de loi visant à protéger les jeunes mineurs des crimes sexuels a été adoptée à l'unanimité au Sénat et sera très prochainement débattue à l'Assemblée nationale. »

BRUNO BELIN

Sénateur de la Haute-Vienne,
co-rapporteur de la mission
Femmes et Ruralité



« Sénateur depuis peu, je suis honoré de pouvoir participer aux travaux de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. C'est un sujet qui évolue mais pour lequel il reste tant à faire. Cette année, avec l'ensemble des mes collègues nous avons décidé d'étudier la situation des femmes dans les territoires ruraux. C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur, en tant qu'élu mais aussi en tant que professionnel de santé en milieu rural. Je sais et je constate chaque jour les difficultés qu'implique pour une femme de vivre en ruralité. Les problèmes de mobilité, l'accès à la formation, la santé, les violences conjugales...sont autant de contraintes d'un quotidien que nous ne pouvons ignorer.

C'est pour cela que ce rapport est essentiel car il répond à un double objectif. Tout d'abord établir un bilan de la situation des femmes vivant en ruralité, quel que soit leur âge, leur profession, au travers de nombreuses auditions. Mais également mettre en valeur des parcours illustrant le pouvoir de réussite des femmes en ruralité, grâce à leur engagement politique, associatif ou même grâce au développement de l'entrepreneuriat féminin, qui contribuent au dynamisme de nos territoires et peuvent constituer des modèles pour les jeunes filles et autres femmes. À la suite de ces témoignages nous présenterons l'ensemble de nos travaux courant 2021 et profiterons de la Journée internationale des femmes rurales, le 15 octobre, pour les mettre en valeur. En ce 8 mars je réaffirme mon attachement à l'égalité entre les femmes et les hommes, et reste convaincu que nous pouvons faire plus. Nous devons faire plus! »

JACQUELINE EUSTACHE BRINIO

Secrétaire du Sénat,
Sénatrice du Val d'Oise



« Chaque année, le 8 mars, nous avons une pensée particulière pour les femmes. En ce qui me concerne, je ne peux pas à l'occasion de cette journée oublier celles qui, à travers le monde se battent chaque jour pour exister. Elles font souvent

face à des pressions, à des violences, à des humiliations, combats que nos aînées ont menés pour nous au cours des décennies passées et que nous ne devons pas oublier aujourd'hui.

J'ai bien conscience de la chance que nous avons de pouvoir vivre de nos jours dans un environnement qui permet aux femmes d'avoir une place à l'égal des hommes. Au Sénat, la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes est très attentive aux sujets sur lesquels des avancées doivent encore être faites avec nos collègues masculins. Belle journée à toutes les femmes du monde! »

Contacts :



Permanences parlementaires

Michel Savin : 1, place de l'Étoile - 38000 Grenoble - Tél. : 04 76 63 22 54

Frédérique Puissat : 8, rue Joseph Cugnot - CS 92004 - 38307 Bourgoin-Jallieu Cedex - Tél. : 06 89 25 43 71



Actualité, coulisses, réactions et commentaires en direct... Rejoignez Michel Savin et Frédérique Puissat sur leurs pages Facebook



Retrouvez Michel Savin sur **Twitter** : @MichelSavin38



Internet: www.michelsavin.fr - www.frederiquepuissat.fr

Le Sénat s'engage

en faveur des droits des femmes !

Quelques chiffres

- > 34,8 % de femmes au Sénat (*chiffre en constante augmentation depuis 2011*), 31,6 % en 2017, 25 % en 2014, 22 % en 2011. 28,9 % d'augmentation en 20 ans.
- > Plus de 10 propositions de lois depuis 2017 issues ou étudiées par le Sénat en lien avec les droits des femmes.
- > 21 ans d'existence au Sénat de la Délégation au droit des femmes.

Des actions concrètes conduites par le Sénat en faveur des droits des femmes

● Demande de **débloquer d'un million d'euros destiné aux droits des femmes afin d'aider à lutter contre la recrudescence des violences faites à celles-ci depuis le confinement**. Ce fonds semblait avoir été oublié suite à la promesse de la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui annonçait, le 31 mars 2020, le déblocage exceptionnel d'un million d'euros supplémentaire pour soutenir les associations de terrain. Le Sénat a su rappeler et faire respecter cet engagement qui n'était alors pas prévu dans la Loi de finances. Dans la même optique, le Sénat a voté le 5 mai 2020 à l'unanimité un amendement pour que, dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, les femmes victimes de violences conjugales ne puissent pas être placées en quarantaine ou à l'isolement avec leur conjoint violent.

● Soutien et renforcement de la loi visant à agir contre les violences au sein de la famille afin de lutter contre le féminicide en requérant à l'encontre du conjoint violent le retrait de l'autorité parentale, la rupture de la solidarité entre conjoints (*pension de réversion*) et l'exclusion de la succession. Seul le dispositif concernant l'autorité parentale a été retenu par l'Assemblée nationale, permettant au juge de suspendre l'autorité parentale du conjoint violent. Néanmoins, le Sénat a permis l'adoption de la généralisation du recours au bracelet électronique anti-rapprochement et le renforcement des ordonnances de protection qui permet au juge aux affaires familiales d'organiser la séparation du couple dans un contexte de violences et de réduire le délai dans lequel le juge doit statuer à 6 jours au lieu de 42 avant.

● Obtention d'un accord parlementaire concernant des mesures à venir (*avant fin 2021*) pour accroître la parité au sein des EPCI faisant suite à l'amendement du Sénat au projet de loi Engagement et Proximité qui prévoyait que la proportion de femmes au sein des exécutifs des EPCI soit au moins équivalente à leur proportion au sein de l'Assemblée communautaire. Dans la même optique le Sénat a proposé que la parité au sein des exécutifs des EPCI et parmi les adjoints au maire dans les communes de plus de 1000 habitants soit renforcée : la proportion entre les deux sexes parmi les Vice-Présidents au sein de l'EPCI (et des adjoints au sein des communes) devra être égale à celle qui est constatée au sein de l'organe délibérant. De même, il émane d'une proposition du Sénat, le fait que lors de l'élection des adjoints dans les communes de plus de 1000 habitants, la liste présentée devra être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

en faveur des droits des femmes !

● Adoption à l'unanimité, le 14 mars 2019, à l'initiative de la Délégation aux droits des femmes d'une **résolution pour soutenir la lutte contre le mariage des enfants, les grossesses précoces et les mutilations sexuelles féminines**. Cette résolution n'est pas qu'une déclaration de principes, c'est un appel au Gouvernement à approfondir son action.

● Adoption par la Délégation aux droits des femmes d'un rapport sur la **place des femmes dans les médias audiovisuels**, adopté en juillet 2020, qui pose la question de la juste représentation des femmes dans l'audiovisuel. La crise sanitaire a révélé combien les progrès constatés récemment en termes de représentation des femmes dans les médias audiovisuels pouvaient être fragiles et réversibles. Les femmes sont devenues moins visibles et moins audibles dans les premières semaines du confinement, sur certaines antennes.

C'est pourquoi le Sénat plaide pour que les médias redoublent de vigilance afin que la parole des femmes intervenant en tant qu'expertes notamment ne soit pas marginalisée.

Dans cet esprit, il a formulé huit recommandations et six points de vigilance pour conforter la présence, la visibilité et la parole des femmes dans les médias audiovisuels, selon quatre grands axes :

- ▶ Préciser et rendre plus exigeants les critères d'évaluation de la place qu'y occupent les femmes ;
- ▶ Changer les mentalités pour parvenir à une plus juste représentation des femmes dans les médias ;
- ▶ Fixer des objectifs permettant d'atteindre une proportion satisfaisante de femmes ;
- ▶ Intégrer à ces évolutions les nouveaux médias numériques.

● **Soutien à l'égalité homme-femme en milieu professionnel** : lors de l'examen au Sénat du projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, Frédérique Puissat, rapporteur de ce texte, a soutenu une mesure gouvernementale pour la **mise en place de l'Index égalité professionnelle**. Cet index vise à mesurer les écarts de salaires entre les hommes et les femmes.

Chaque année avant le 1^{er} mars, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier sur leur site internet leur Index de l'égalité femmes-hommes. Elles doivent également le communiquer à leur Comité social et économique ainsi qu'à l'Inspection du travail. Cet Index, sur 100 points, se calcule à partir de 4 à 5 indicateurs selon que l'entreprise fait moins ou plus de 250 salariés. En cas d'index inférieur à 75 points, l'entreprise doit mettre en place des mesures correctives pour atteindre au moins 75 points dans un délai de 3 ans.

Cela doit permettre de progresser même si cela n'épuise pas le sujet notamment sur les enjeux de la place des femmes dans les fonctions de direction, sachant que les enjeux de genre et de compétence sont aussi importants si l'on ne veut pas décevoir la cause de l'égalité.

● **Création d'un prix récompensant des personnalités ou associations engagées dans la défense des droits des femmes**. Le but de ce prix est de récompenser chaque année, des personnalités engagées dans la défense de l'égalité, qui contribuent par leur réflexion à enrichir et à éclairer les travaux parlementaires.

